

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 AVRIL 2014 à 20 H 30

Présents : M. Jérémy TRACQ, M. Jean CIMAZ, M. Bernard MELIET, Mme Denise MELOT, M. Ludovic CORDIER-PADE, M. Roger FIANDINO, M. Jean-Pierre GARINOT, M. Fabien LE BOURG, M. Alain LUBOZ, M. Loïc PERSONNAZ, Mme Emmeline VIALLET.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : M. Jérémy TRACQ.

ORDRE DU JOUR :

I – Approbation du compte-rendu des séances du 14 Mars et du 06 Avril 2014.

II – Informations.

III - Délibérations :

- 1) Désignation des élus aux différents postes de délégués et responsables de commissions.
- 2) Indemnités des élus.
- 3) Tarifs biathlon et roller – été 2014.
- 4) Tarifs camping – été 2014.

IV- Droit(s) de préemption.

V - Questions diverses.

I – Approbation du compte-rendu des séances du 14 Mars et du 06 Avril 2014.

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du 14 mars 2014.

Il demande de valider légalement la véracité des informations du compte-rendu, même si cela concernait l'ancien Conseil municipal.

Vote : Pour 11.

M. le Maire demande l'approbation du compte-rendu du 6 avril 2014.

Vote : Pour 11.

II/ Informations

- a) Remerciements de la famille TRACQ, suite aux condoléances adressées par la Commune lors du décès de Lisa, doyenne de Bessans.
- b) Remerciements de l'ANENA (Association Nationale pour l'Etude de la Neige et des Avalanches) pour la cotisation de la mairie de Bessans d'un montant de 180 € au titre du budget 2014.
- c) Félicitations de Mme Rozenn HARS : chaque élu a reçu un courrier de félicitations pour son élection de la part de la Conseillère Générale du canton de Lanslebourg. Elle laisse ses coordonnées pour la joindre dans ce courrier.
- d) Point sur le domaine skiable : Le domaine de ski alpin a été fermé définitivement le dimanche 13 avril à 13h pour la saison 2013-2014. Le domaine de ski de fond reste ouvert avec environ 10km damés et accessibles gratuitement (sécurité assurée).
- e) Chiffres du domaine skiable : Au 11 avril, le bilan de la saison 2013-2014 fait état de :
 - 313 613,00 € pour le ski de fond (+7,87% par rapport à 2012-2013),
 - 98 614,00 € pour le ski alpin (+2,59% par rapport à 2012-2013).

Au global, en ajoutant 2 507,00 € pour le biathlon et 2 497,00 € pour la patinoire, le montant global des recettes du domaine skiable est de 417 231,00 € (+6,80% par rapport à 2012-2013).

La redevance versée par La Bessannaise n'est pas prise en compte.

- f) Impayés de l'eau.

Une rencontre entre Jérémy TRACQ, Jean CIMAZ, Bernard MELIET et Mme JEAMET, Trésorière, a permis de faire le point sur l'état des restes à payer des factures "Eau/Assainissement".

Des discussions ont eu lieu afin de trouver des solutions permettant le recouvrement rapide de ces factures impayées.

Désormais, la première lettre de relance pour l'abonné n'ayant pas réglé sa facture vaut mise en demeure de payer dans les trente jours. Ensuite, sur autorisation ponctuelle ou permanente de M. le Maire, des saisies auprès de l'employeur des personnes concernées ou directement sur leurs comptes bancaires sont possibles.

Monsieur le Maire informe que les démarches d'autorisation auprès de la Trésorerie seront réalisées dans les meilleurs délais, après une réunion de la commission « finances ».

- Pour les factures de 2011 et 2012, environ 70 000 € d'impayés sont relevés.
- Pour les factures de 2013, les lettres de relance ont été envoyées récemment par la Trésorerie de Lanslebourg.

g) Réunion de mise à jour des enquêtes pastorales.

Une réunion a eu lieu récemment à Bessans à l'initiative de la Société d'Economie Alpestre de Savoie, en présence de plusieurs agriculteurs.
Bernard MELIET a assisté à cette réunion.

Au-delà de la mise à jour qui n'a pas entraîné de sensibles modifications, divers points ont été abordés sur la vision de la profession agricole et les difficultés rencontrées : accès aux alpages, aide aux jeunes agriculteurs, liens avec le tourisme, loup...

h) Réunion OTHMV (Office de Tourisme Haute Maurienne Vanoise/ loueurs :

Une réunion a eu lieu récemment entre des représentants de l'OTHMV et les loueurs de meublés pour une démarche commune de commercialisation et de communication.
Elle concernait le plateau haut (Bessans et Bonneval). Davantage de participants de Bonneval que de Bessans ont été recensés.

i) Salon d'Aménagement en Montagne (SAM) :

Il aura lieu du 23 au 25 avril à Grenoble (Alpexpo). Les élus souhaitant s'y rendre sont invités à se rapprocher de Frédéric Lahaye-Goffart, directeur de station, qui a reçu des invitations.

j) Courrier de Mme Geneviève BISON dans lequel elle demande à ce que la rue qui borde sa propriété soit nommée, afin de faciliter la livraison de colis. Elle propose pour nom « Place de l'Ilette ».

Cette demande sera examinée afin d'y apporter prochainement une réponse.

k) Enfouissement de la ligne Haute-Tension : Les travaux d'enfouissement de la ligne Haute-Tension devraient reprendre en juin. La fin des travaux est prévue fin juillet. Le planning a été rendu plus favorable pour Bessans en raison de l'abandon du projet à Lanslevillard.

Il devrait être décidé de conserver la ligne aérienne l'hiver prochain par mesure de sécurité, la dépose aurait donc lieu en 2015.

l) Réunion Préfet / Maires de Savoie : Les Maires de Savoie sont invités en Préfecture pour un contact avec le Préfet de la Savoie le vendredi 25 avril à 18h00. M. le Maire s'y rendra pour la Commune de Bessans.

m) Réunion du personnel : La nouvelle équipe municipale rencontrera l'ensemble du personnel communal le vendredi 18 avril à 17h 00 au chalet du Carreley, afin de permettre une prise de contact, une explication du mode de fonctionnement et des méthodes de travail pour ce nouveau mandat, ainsi qu'un bilan de la saison d'hiver 2013-2014.

Entre 14h et 17h, M. le Maire et le directeur de station se tiendront à la disposition des employés qui souhaiteraient un entretien individuel.

III/ Délibérations

1) Désignation des élus aux différents postes de délégués et responsables de commissions.

Avant de passer au vote, M. le Maire a demandé l'autorisation de faire procéder à ces votes à main levée et si personne n'exigeait un vote à bulletins secrets.

Accord à l'unanimité.

Délégations

ORGANISME	MEMBRES ELUS	VOTE
La Bessanaise	Jean CIMAZ (Président) Bernard MELIET Jérémy TRACQ Emmeline VIALLET Fabien LE BOURG	Vote : Pour 11
Régie électrique	Alain LUBOZ (Président) Loïc PERSONNAZ Victor PERSONNAZ) Françoise RENOU) Lucien VINCENDET) Conseil d'Exploitation Valentin VINCENDET)	Vote : Pour 09 Abstentions 02 (Mrs Ludovic CORDIER-PADE, Fabien LE BOURG).
Marathon de Bessans	Jean-Pierre GARINOT (Président) Roger FIANDINO Jérémy TRACQ	Vote : Pour 09 Abstentions 02 (Mrs Ludovic CORDIER-PADE, Fabien LE BOURG).
Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)	Denise MELOT (Présidente) Loïc PERSONNAZ Emmeline VIALLET Ludovic CORDIER-PADE Anne-Marie CLAPPIER) Conseil Françoise CIMAZ) d'Administration Agnès PERSONNAZ)	Vote : Pour 11
Syndicat du Pays de Maurienne (SPM)	Jean CIMAZ (titulaire) Jérémy TRACQ (suppléant)	Vote : * Pour 09 Abstentions 02 (Mrs Ludovic CORDIER-PADE, Fabien LE BOURG).

**Concernant le vote des élus délégués, au Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), Ludovic CORDIER-PADE n'a pas levé la main lors du vote. Il a fait part en fin de séance de sa volonté de s'abstenir comme l'a fait M. Fabien LE BOURG.*

Commissions permanentes

COMMISSION	MEMBRES ELUS	VOTE
Finances	Jérémy TRACQ Jean CIMAZ Bernard MELIET Denise MELOT Emmeline VIALLET Fabien LE BOURG	Vote : Pour 11
Appels d'offres et adjudications	Jérémy TRACQ Jean CIMAZ Bernard MELIET Denise MELOT Roger FIANDINO Ludovic CORDIER-PADE	Vote : Pour 11
Sécurité	Bernard MELIET (Président) Loïc PERSONNAZ	Vote : Pour 09 Abstentions 02 (Mrs Ludovic CORDIER-PADE, Fabien LE BOURG).
Garant des coupes affouagères	Roger FIANDINO Loïc PERSONNAZ	Vote : Pour 09 Abstentions 02 (Mrs Ludovic CORDIER-PADE, Fabien LE BOURG).
Répartiteurs 12 titulaires et 12 suppléants proposés	<u>Titulaires</u> Régis BISON René BONIFACE René FILLIOL Félix GROSSET Monique METAIS Daniel PERSONNAZ Lucette PERSONNAZ Pierre Maurice PERSONNAZ Christian TRACQ Jean-Claude TRACQ (de Lisa) Gilles VINCENDET Valentin VINCENDET	Vote : Pour 11

<p>La Préfecture choisit ensuite 6 membres titulaires et 6 membres suppléants parmi les noms proposés</p>	<p><u>Suppléants</u> Pascal BISON Jean-Pierre BONIFACE (de Clémentine) Jean-Louis CLAPPIER Alain LUBOZ Denise MELOT Jean-Louis PAUTAS Nadine PERSONNAZ Yves PERSONNAZ Françoise RENOUE Monique ROBERT Catherine TRACQ Lucien VINCENDET</p>	
--	---	--

Commissions communales

8 commissions communales sont créées, avec un fonctionnement par co-responsabilités. Il est précisé que ces commissions sont largement ouvertes aux habitants et qu'il est espéré que de nombreuses personnes y participeront. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître rapidement en mairie ou auprès des co-responsables des différentes commissions.

COMMISSION	RESPONSABLES ELUS	VOTE
Agriculture	Jean-Pierre GARINOT Denise MELOT	Vote : Pour 11
Communication et nouvelles technologies	Bernard MELIET Jérémy TRACQ	Vote : Pour 11
Développement touristique	Jérémy TRACQ Jean CIMAZ Bernard MELIET	Vote : Pour 11
Domaine skiable	Roger FIANDINO Bernard MELIET	Vote : Pour 11
Environnement – petits travaux – cadre de vie	Alain LUBOZ Loïc PERSONNAZ (en lien avec Roger FIANDINO, gros chantiers)	Vote : Pour 11

Gros chantiers	Roger FIANDINO Jérémy TRACQ	Vote : Pour 11
Patrimoine	Jean CIMAZ Denise MELOT	Vote : Pour 11
Urbanisme & foncier (POS/SCOT/ Permis de construire)	Emmeline VIALLET Jérémy TRACQ	Vote : Pour 11

2) Indemnités des élus.

M. le Maire précise que la désignation d'un adjoint supplémentaire est destinée à davantage d'implication dans les dossiers communaux, lui-même et les deux premiers adjoints étant par ailleurs très pris par les dossiers de l'intercommunalité et de l'Office de tourisme intercommunal.

Cela aurait pu conduire à une augmentation de 3 000 € du budget annuel dédié aux indemnités des élus.

Afin de veiller à une maîtrise du budget, les indemnités du Maire et de chaque adjoint ne sont pas proposées au pourcentage le plus élevé prévu par la loi, afin de contenir le budget annuel dédié aux indemnités des élus.

Pour information, le Maire recevra une indemnité de 600 € brut mensuel, et chaque adjoint 220 € brut mensuel.

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des Maires et Adjoints, et l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24,
- Vu le Code des Communes, notamment ses articles R.123 et R. 123-2.

Après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer à compter du 6 Avril 2014 :

- Au Maire, soit M. Jérémy TRACQ, l'indemnité brute mensuelle fixée au taux de 15,8 % de l'indice 1015 de la grille de rémunération de la fonction publique pour les Communes dont la population est inférieure à 500 habitants.

- Aux Adjointes, soit M. Jean CIMAZ, M. Bernard MELIET et Mme Denise MELOT, l'indemnité brute mensuelle au taux de 5.8 % de l'indice 1015 de la grille de rémunération de la fonction publique pour les Communes dont la population est inférieure à 500 habitants.

Ces dispositions seront valables pendant toute la durée de la mandature, le Conseil Municipal s'engageant à inscrire au budget les sommes nécessaires au règlement desdites indemnités en fonction de l'évolution des indices de rémunération.

- **PRECISE** que les indemnités de fonction sont payées trimestriellement.

Vote : Pour 09, Contre 02 (Mrs Ludovic CORDIER-PADE, Fabien LE BOURG).

3) Tarifs biathlon et roller Été 2014.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de fixer pour l'été 2014 les tarifs suivants :

Été 2014	
INDIVIDUEL	
Journée adulte	5.80 €
Semaine adulte (7 jours)	28.50 €
Saison	58.00 €
GROUPE de 10 à 19 personnes	
Journée adulte	58.00 €
Semaine adulte (7 jours)	285.00 €
Utilisation carabine laser	1.00 €

ROLLER : Utilisation de la piste Été 2014	
INDIVIDUEL	
Journée adulte	3.60 €
Semaine adulte (7 jours)	17.10 €
Saison	36.00 €
INDIVIDUEL enfant – 12 ans	
Journée	2.60 €
Semaine enfant (7 jours)	12.50 €
Saison	26.00 €
GROUPE de 10 à 19 personnes	
Journée adulte	36.00 €
Semaine adulte (7 jours)	171.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs applicables pour le roller été 2014.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour en assurer l'application.

Vote : Pour 11.

4) Tarifs camping été 2014.

Monsieur le Maire propose au Conseil de fixer pour le camping de l'illaz pour l'été 2014 les tarifs suivants :

CAMPING ETE 2014	
INDIVIDUEL	
Nuitée adulte	7.40 €
Nuitée enfant	3.60 €
GROUPE + 10 personnes	
Nuitée adulte	5.30 €
Sanitaire	1.50 €
Accès Borne électrique	5.70 €
Emplacement sans nuitée	2.50 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs pour le camping été 2014.
- **DONNE** pouvoir au Maire pour en assurer l'application.

Vote : Pour 11.

IV – DROIT DE PREEMPTION.

Vente d'un appartement sis aux Curtious (bâtiment l'Aiglon) appartenant à M. Nicolas VERSAEN d'une surface de 37.37 m2 aux consorts. DUCHE pour un montant de 180 000 € (compris les meubles meublants non évalués).

Vote à l'unanimité pour ne pas préempter.

V – QUESTIONS DIVERSES.

Question de Fabien Le Bourg concernant l'OTHMV : horaires d'ouverture réduits en intersaison (ouverture alternée Bessans/Bonneval), réduction des animations en avril...

Réponse de M. le Maire : Une fois le nouveau comité directeur de l'OTHMV mis en place, il faudra analyser la fréquentation des bureaux à cette période, demander des éléments chiffrés, afin de définir si l'organisation « par plateau » est judicieuse.

Pour les animations, il faudra aussi comparer avec les saisons précédentes pour faire évoluer positivement les choses.

Les associations peuvent également participer à cette dynamique d'animation.

Une commission "développement touristique" est mise en place pour mieux recueillir et faire écho des retours, des remarques et des attentes des socio-professionnels auprès de l'OTHMV.

*Le Maire,
Jérémy TRACQ.*

